

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1880.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant le contin- gent de l'armée pour 1881.

(Voir les Nos 17, 34 et 35, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants )

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; VAN WILLIGEN, ORBAN DE XIVRY,  
le Baron DE CONINCK, le Comte D'URSEL, FLÉCHET, VANDEN KERCHOVE et le  
Comte DE LOOZ CORSWAREM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre a examiné attentivement le Projet de Loi déterminant le contingent de l'armée pour 1881.

Un membre a manifesté le désir de connaître :

1° Quel est le nombre des volontaires avec prime qui ont été remplacés par suite de désertion, de décès, etc. ?

2° Quel est le nombre des volontaires avec prime, entrés dans l'armée depuis 1874 jusqu'à ce jour ?

Un autre membre a fait observer qu'avec le système suivi, 533 miliciens, appelés sous les armes pour suppléer ceux qui manquaient, n'ont pas pu courir la chance d'être remplacés par les soins du Gouvernement.

Aucune autre observation n'a été formulée, et votre Commission, par quatre voix contre deux et deux abstentions, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
DE LOOZ.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.